

Guide Pratique : Déclaration des Travaux pour des Panneaux solaires sur toiture



Service Urbanisme
Mairie de Frouzins

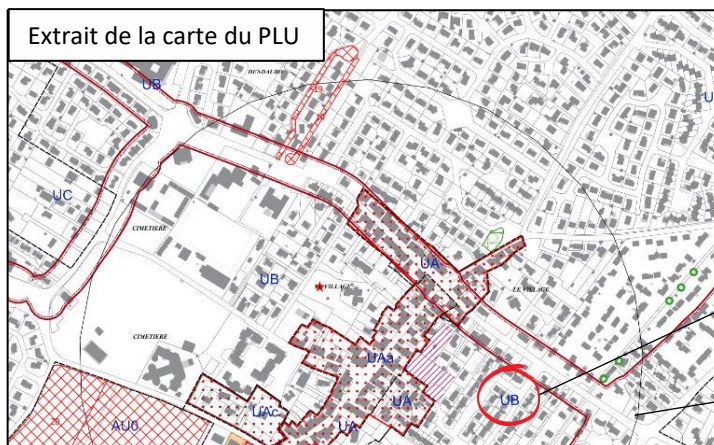


I. Types de Déclarations d'Urbanisme Nécessaires

Pour tout projet d'installation de panneaux solaires sur toiture à Frouzins, vous devrez effectuer une **déclaration préalable de travaux (DP)**.

II. Connaître votre zonage

Avant de débuter votre projet, il est essentiel de connaître le zonage de votre terrain selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Frouzins. Vous pouvez consulter la carte de zonage PLU en ligne [ici](#).



- Identifier votre parcelle sur le plan et trouver le type de zone qui lui correspond (UA, UB, UC...)

Types de zones

Si votre parcelle se situe dans le cercle d'un Monument Historique, votre dossier sera soumis à l'ABF

Si la parcelle se trouve dans une zone soumise à la protection des Monuments Historiques, l'Architecte des Bâtiments de France pourra imposer des recommandations concernant l'aspect extérieur du projet.

Dans tous les cas, **les panneaux solaires doivent s'intégrer harmonieusement dans le paysage** urbain environnant, et **les eaux pluviales ne doivent pas s'écouler chez les voisins ni sur l'espace public**.

III. Dépôt d'un dossier

Quel type de formulaire cerfa ?

- Veuillez utiliser le formulaire 16702*01, téléchargeable ci-après : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11646>

Où déposer le dossier ?

- Soit **en ligne** via le site : [IDEAU](#) (si vous déposez au nom d'une personne morale, le dépôt en ligne est obligatoire).
- Soit **en version papier** en deux exemplaires à la Mairie de Frouzins.

IV. Pièces à fournir pour une Déclaration Préalable

Votre dossier de déclaration préalable doit inclure les documents suivants :

1. Formulaire CERFA de déclaration préalable à remplir :

1.1 Vous êtes un particulier

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : Date : [][/] / [][/] / [][] Lieu : _____

Commune : _____

Département : [][] Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____

Raison sociale : _____

N° SIRET : [][][][][][][][] Type de société (SA, SCL...) : _____

Représentant de la personne morale : Nom : _____ Prénom : _____

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : [][][][] BP : [][][] Ceder : [][][]

Téléphone : [][][][][][][][] Indicateur pour le pays étranger : [][][]

Si le déclarant habite à l'étranger : _____

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique : _____

☐ *l'accusé de réception* à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

2 / 18

Renseigner votre identité, ainsi que vos coordonnées

Si vous souhaitez recevoir des notifications et obtenir les différents documents par e-mail, veuillez cocher la case

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

(1) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : [][][][]

Références cadastrales⁽²⁾ :

(1) Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : [][][] Section : [][][] Numéro : [][][][] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : [][][][][][][][]

Préfixe : [][][] Section : [][][] Numéro : [][][][] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : [][][][][][][][]

Préfixe : [][][] Section : [][][] Numéro : [][][][] Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : [][][][][][][][]

Superficie totale du terrain (en m²)⁽³⁾ : [][][][][][][][]

3.2 Situation juridique du terrain

(1) Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

(3) En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
(4) La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

3 / 18

Renseigner les coordonnées de votre terrain

4
A remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction
☒ Travaux ou changement de destination⁽⁵⁾ sur une construction existante
☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque
☐ Oui
☐ Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques, indiquez sa puissance crête :
kW et la destination principale de l'énergie produite :

4.2 Informations complémentaires

Type de travaux :
☐ Piscine
☐ Garage
☐ Véranda
☐ Abri de jardin
☐ Autres annexes à l'habitation
☐ Extension
☐ Surélévation
☐ Création de niveaux supplémentaires
☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction

Précisez :

Nombre total de logements créés :
dont individuels :
dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
Logement Locatif Social :
Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :
Prêt à taux zéro :
Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements :
Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)
Vente
Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
☐ Résidence principale
☐ Résidence secondaire

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :
Résidence pour personnes âgées :
Résidence pour étudiants :
Résidence de tourisme :
Résidence hôtelière à vocation sociale :
Résidence sociale :
Résidence pour personnes handicapées :
Autres :

(5) Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

4 / 18

Cocher

Remplir cette partie
exemple : « Installation de 12
panneaux photovoltaïques en
surimposition de toiture pour une
surface totale de 12 m²»

Cocher une des 2 options

8
Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif

À

Le

sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers» accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr

La déclaration doit être validée pour être prise en compte.

L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

Signature du déclarant

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

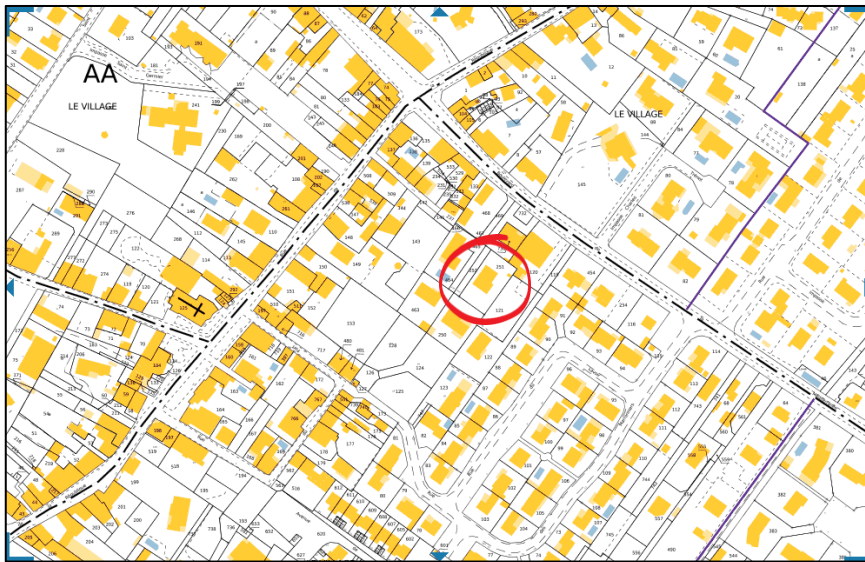
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Remplir et signer

9 / 18

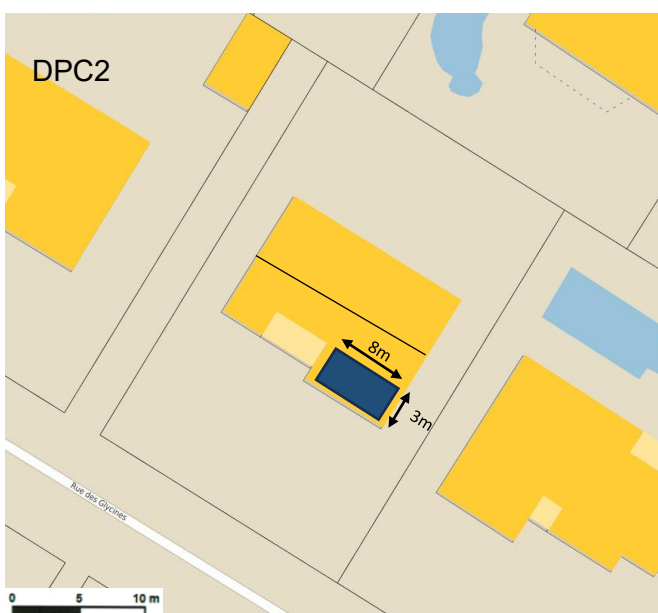
2. Pièces annexes à fournir :

- **DPC1 : Plan de situation du terrain** : Localisation précise du projet.



Vous pouvez réaliser le plan de situation de votre projet gratuitement à l'aide de sites internet. Par exemple, sur le site www.geoportail.gouv.fr, il vous suffit simplement d'entrer l'adresse exacte de votre terrain pour obtenir un fond de carte IGN ou sur le site www.cadastre.gouv.fr vous pouvez obtenir un extrait de plan cadastral.

- **DPC2 Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier** : Indication des dimensions, de la hauteur et de l'emplacement des panneaux solaires.



Un plan de masse est une représentation en 2D vu du dessus d'un bâtiment ou d'une structure.

Tracez l'emplacement prévu pour les panneaux solaires sur le bâtiment. Il est préférable de préciser sa forme et ses dimensions (longueur, largeur).

- **DPC4. Les plans des façades et des toitures** : Description précise des matériaux utilisés, des couleurs, et des aménagements envisagés. Valant **DPC6. Plans des façades et toitures** :

Il faut fournir un plan des façades concernées par l'installation des panneaux photovoltaïques. Il est recommandé d'illustrer à la fois l'état actuel et l'état futur, cela peut notamment se faire à l'aide d'un photomontage ou d'un croquis basé sur une photographie existante du bâtiment.

➤ **AVANT**



➤ **APRES**



Photomontage

OU

➤ **APRES**

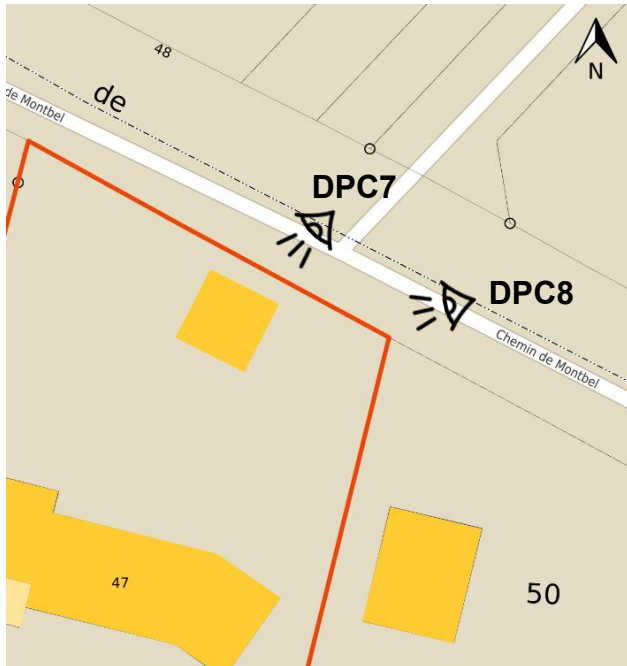


Croquis



Pièces obligatoires si le projet est visible depuis l'espace public (rue, voie, parc...) :

- **DPC7. Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche** depuis l'espace public
- **DPC8. Une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain** depuis l'espace public



Pièces à fournir si le projet se situe en périmètre de Monument Historique :

- **DPC11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux**

Décrire l'ensemble des matériaux utilisés pour les travaux, leurs couleurs, leurs dimensions ainsi que les modalités de leur mise en œuvre et d'exécution du chantier. Vous pouvez vous servir par exemple d'un devis de panneaux pour cette pièce.

Exemple :

DP 11 - NOTICE DESCRIPTIVE

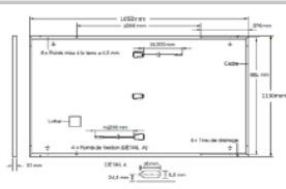
Le champ photovoltaïque est constitué par des panneaux monocristallins en silicium de couleur noire. Pour davantage de précision quant à l'implantation des panneaux photovoltaïques (hors habillage), vous trouverez ci-joint le schéma technique de l'implantation de ces derniers.

Afin que l'installation s'intègre au mieux dans l'environnement, nous allons installer les panneaux QCELLS référence Q.PEAK DUO qui sont :

- De couleur noir mat
- Non brillant
- Anti reflet
- Avec un cadre complet noir.

Les caractéristiques mécaniques sont :

Dimensions	1652mm x 1180mm x 32mm (avec cadre)
Poids	19,5kg
Face avant	2,8mm de verre trempé avec technologie anti-reflet
Face arrière	Film composite
Cadre	Aluminium anodisé noir
Cellules	6 x 22 demi-cellules monocristallines Q.ANTUM
Buîte de jonction	55-101 mm x 55-60 mm x 55-18 mm
Indice de protection IP67, avec 90deg de déviation	
Câble	Câble isolé 4mm ² (4x) x 1300mm (4x) x 1300mm
Connecteur	Stäubli MCA, Hanwha Q CELLS HQC4 (IP68)



Ces panneaux sont posés sur des rails (système de fixation) fixés sur toiture. Ces rails ont une hauteur de 3 cm.

V. Modalités de traitement du dossier

Traitement du dossier :

Une fois le dossier déposé et enregistré à la Mairie de Frouzins, voici les étapes suivies :

- **Déclaration Préalable (DP)** : 1 mois (2 mois en périmètre de Monument Historique).
- **Dossier incomplet** : Instruction suspendue jusqu'à la régularisation du dossier (Un courrier est envoyé au demandeur pour indiquer les pièces manquantes. Ce courrier précise les éléments à fournir dans un délai de 3 mois).

Décision :

Si votre dossier est jugé complet vous recevrez avant la fin du délai fixé un **arrêté d'accord** ou de **refus** du dossier par courrier ou par mail si vous avez enregistré le dossier de manière numérique ou si vous avez indiqué votre mail dans le cerfa. Ce document doit être conservé et affiché sur le terrain pendant toute la durée des travaux.

Achèvement des travaux :

- Une fois les travaux de votre installation de panneaux photovoltaïques terminés, vous devez impérativement déclarer l'achèvement et la conformité des travaux. Pour cela vous devez déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, qui vous sera remis en même temps que la décision. La mairie de Frouzins demande à ce que des photos du projet finalisé soit transmises à même temps.
- La mairie dispose de **3 mois** (5 mois si le projet se situe en périmètre Monument Historique) pour contester la conformité des travaux. Passé ce délai, la conformité est validée tacitement.
- **Certificat de non-contestation** (facultatif) : Le propriétaire peut demander à la mairie ce certificat pour prouver que la conformité n'a pas été contestée.

VI. Contact

Pour toute question ou complément d'information, le service urbanisme de la mairie de Frouzins est à votre disposition. **Il est recommandé de contacter le Service Urbanisme avant tout dépôt.**

Coordonnées :

Adresse : Mairie de Frouzins, Place de l'Hôtel de Ville, 31270 Frouzins.

Email : urbanisme@mairie-frouzins.fr

